

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête de Pierre-Auguste Faglin.*

MESSIEURS,

Le 16 décembre 1840, le sieur Pierre-Auguste Faglin, lieutenant-adjutant-major au 1^{er} régiment de ligne, a adressé à S. M. le Roi, une requête tendant à obtenir la naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces produites, que le sollicitant est né à Saint-Servan, arrondissement de St-Malo (France), le 10 pluviôse an VIII; qu'il a été enrôlé volontairement en 1818 dans la légion du Morbihan; qu'il passa par tous les grades inférieurs, et qu'en 1831 il fut envoyé par le Gouvernement français en Belgique en qualité de lieutenant, grade dans lequel il fut confirmé par arrêté royal en date du 29 août 1832.

Démissionné honorablement, sur sa demande, en 1835 en France et en Belgique, il épousa une femme belge, avec laquelle il a procréé deux enfants, et le 27 janvier 1839 il fut réintégré dans l'armée belge, avec le grade de lieutenant-adjutant-major.

Les autorités consultées estiment que la conduite du pétitionnaire, l'alliance qu'il a contractée avec une belge, les intérêts nouveaux qui s'y rattachent, et le grade qui lui a été rendu dans l'armée nationale, sont des titres qui doivent être pris en considération dans l'appréciation de sa requête.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
